

répéter qu'ils ne pouvaient pas respecter le cahier des charges, que la distribution telle que la prônait le *Parisien* n'était pas leur métier, qu'ils ne savaient pas faire, qu'ils ne pourraient pas s'adapter, à aucun moment ils n'ont fait une seule proposition pour essayer de trouver une solution, à chaque fois c'était : « On ne sait pas faire », « on ne sait pas », « on ne pourra pas ». Ce qui les intéressait, lors de cette réunion, c'était uniquement de savoir si SVDP prendrait des ouvriers de PDP lors du départ du *Parisien*, et combien d'argent ils toucheraient lors du départ. Jacques Guérin, qui a posé des conditions très fortes pour le travail avec

PDP, n'était pas fermé aux propositions ; il n'a jamais dit : « Le 15 septembre SVDP distribue sur Paris et la région parisienne, point barre. » Il est venu en disant : « Nous, on travaille comme ça, on définit nos tournées comme ci, ça marche comme ça, ce qu'on vous demande c'est au minimum ceci et cela et maintenant on attend vos propositions. » C'était quand même ouvert. Les seuls qui ont été fermés dans l'histoire, c'est la direction des NMPP. On a l'impression qu'ils n'ont pas du tout envie de garder la distribution des quotidiens au sein des NMPP.

**Cantonade.** – A votre avis, quel est le projet réel de la direction des NMPP ?

**PL.** – Si on le savait ! Maintenant que le plan social est signé, et les départs en retraite sont partis, ils veulent faire l'économie d'un projet industriel, sous-traiter un maximum de tâches qui reviennent à PDP actuellement, et petit à petit faire une réserve indienne des ouvriers du Livre à Paris, jusqu'à extinction. On ne sent aucune volonté de construire un outil industriel performant pour demain.

Il est évident qu'on ne se laissera pas faire...

## Déclaration du CILP

Le Comité intersyndical du Livre Parisien n'accepte pas les termes de l'accord signé le 29 juin 2001 entre le groupe Amaury, les NMPP, Transports Presse et le conseil de gérance des NMPP.

Il s'agit là, en première lecture, d'un véritable accord de démolition de l'entreprise NMPP signé par M. Sabouret, directeur général des NMPP et représentant le groupe Hachette, M. de Montmort, président du Conseil de gérance des NMPP, MM. Courcol et Guérin représentant le groupe Amaury et M. Nitot représentant Transports Presse.

Cet accord scelle la casse du système unique de distribution en France et porte un coup très dur à la spécificité et à l'originalité de la presse de notre pays.

L'enjeu pour nous est l'évolution du Niveau II, l'évolution de la distribution, le développement de la diffusion de la presse écrite qui est totalement remis en cause par cet accord.

Lors de la réunion du vendredi 15 juin, M. Arnaud Lagardère, pour le compte de Lagardère Groupe et en tant qu'opérateur, a réaffirmé son engagement « irrévocable » de défendre le système coopératif. Il a également affirmé son soutien au plan stratégique des NMPP, au maintien et à la modernisation du Niveau II et de Paris diffusion presse « pour la décennie à venir ».

Ce même jour, M. de Montmort s'est engagé à « soutenir sans réserve » l'indispensable modernisation des NMPP et du Niveau II, notamment le projet de refondation et de modernisation de PDP.

Le directeur général des NMPP, M. Sabouret, a confirmé l'accord du 25 juillet 2000 et sa volonté d'appliquer toutes les dispositions concernant la modernisation de PDP.

Les pouvoirs publics, par la voix du commissaire du Conseil supérieur des messageries, M. Christian Phéline, a exprimé l'attachement sans réserve du gouvernement au système coopératif de la distribution de la presse.

Le groupe Amaury, le 17 juin dernier, apportait son soutien inconditionnel au projet de modernisation de PDP et s'engageait auprès de notre organisation à ce que

l'ensemble des titres, *Le Parisien*, *Aujourd'hui en France* et *L'Equipe* restent dans le système coopératif. Le SPP a réaffirmé le 15 juin son soutien total au plan stratégique de modernisation des NMPP et à la modernisation de PDP.

Le SPMI, dans un courrier qu'il nous a adressé en mai dernier, confirmait son engagement irréversible à soutenir le plan stratégique des NMPP et de modernisation de PDP.

M. de Chaisemartin, pour le Conseil supérieur des messageries, s'est « félicité de l'unanimité sans aucune réserve de la réitération de ces engagements confirmée publiquement et de la mise en œuvre rapide d'une modernisation des NMPP essentielle à la sauvegarde comme à la pérennité du système de distribution dont il est le garant ».

Par la signature de l'accord du 29 juin 2001, les signataires tournent le dos aux engagements précités.

Pour notre organisation syndicale, c'est inacceptable. Cela correspond à renoncer aux engagements pris et aux accords signés.

Que valent des accords signés par des gens capables de les renier quelques jours plus tard ?

Que doit-on tirer comme conséquences ?

Doit-on voir, à travers la remise en cause des engagements pris, la confirmation des démarches entreprises auprès des éditeurs visant à la casse des NMPP et de PDP ?

Le Comité inter tient à mettre en garde les travailleurs contre la remise en cause du statut des ouvriers de la presse.

Après avoir essayé avec le prépresse, après avoir essayé contre l'impression, il y a aujourd'hui une attaque contre la distribution avec la tentative de créer deux statuts différents.

Nous appelons dès ce jour l'ensemble des équipes de presse à se mobiliser et à créer les conditions pour défendre le système de distribution coopératif en France.

Paris, le 2 juillet 2001